



# SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 21 février 2013 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

**Secrétaire : M. Jean Louis BROUANT**  
**Absent : M. Didier LAMONTRE**

## ***I. TRAVAUX MARCHES – demande de subvention***

Monsieur le Maire indique que plusieurs marchés vont être diffusés par voie de presse locale.

1<sup>e</sup> marché : création d'un plateforme sportive pour les élèves de SEMOUTIERS MONTSAON RICHEBOURG – travaux à réaliser durant les vacances scolaires, ce chantier devra obligatoirement être terminé pour la rentrée scolaire 2013/2014.

2<sup>e</sup> marché : réhabilitation de la route de Neuilly sur Suisse : les entreprises ayant terminées leurs implantations, il est décidé de procéder à la remise en état de cette voirie. Les travaux devront être obligatoirement terminés le 30 avril 2013.

## ***II. ELECTRIFICATION LOTISSEMENT « LA FAVIERE »***

Suite aux nombreux problèmes rencontrés depuis l'orage de grêle et après examen des propositions du syndicat d'électrification, il est décidé de procéder à la remise à neuf des lampadaires au lotissement « LA FAVIERE ».

1<sup>e</sup> tranche : allée des primevères, allée des coquelicots et une partie de la rue des fleurs – « lampadaires neufs – éclairage Led ». les travaux devront être réalisés pour le printemps 2013.

2<sup>e</sup> tranche : rue des Lys et début de la rue des fleurs. En effet, suite à la mise en place du nouveau système d'assainissement les travaux sur le réseau sont prévus sur la rue des Lys – réalisation électrique année 2014.

3<sup>e</sup> tranche : salle des fêtes

## ***III. RENTREE SCOLAIRE 2013/2014***

Monsieur le Maire expose les propositions relatives à la loi instituant la semaine des 4 jours ½ de cours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité l'avis des enseignantes et de l'inspecteur d'Académie. Mme LEROY FLOUVAT Béatrice répond aux nombreuses questions émanant des conseillers et souligne que le cycle scolaire de l'enfant ne correspond pas avec le projet de loi, souligne le problème des transports scolaires, cantine, garderie et surtout le surcoût lié aux activités culturelles et sportives qui devraient être mis en place.

A l'unanimité le Conseil Municipal demande le report de cette nouvelle formule de cycle scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## ***IV. SORTIE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE***

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de l'école primaire de Semoutiers sollicitant la Municipalité afin d'obtenir une aide financière pour une sortie de 2 jours à Courcelles sur Aujon (58 élèves. Le Conseil Municipal se félicite de cette décision et précise qu'il budgète 1500 € pour cette sortie.

#### ***V. DROIT DE PREEMPTION URBAIN***

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur les parcelles : ZV 78 96 ca et ZV 79 31 ca au lieu dit « Le Colombier » situés à Semoutiers.

#### ***VI. Point sur les agents communaux - mutualisation temps travail***

Monsieur le Maire informe les Conseillers que M. GALLIOT Thierry est en maladie depuis le 18 décembre 2012 et est systématiquement prolongé tous les 15 jours. Monsieur le Maire informe que selon l'évolution de l'état de santé de ce dernier il y aura embauche d'un C.D.D. à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. M. BURGAIN travaillera une journée de plus par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Un contrat de mutualisation avec la commune de Darmannes et Mareilles sera signée pour cette modification d'heures. Le Conseil Municipal valide cette convention.

#### ***VII. CREATION DE POSTE***

Il est décidé de créer un poste d'agent polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 afin de régulariser la situation de la personne travaillant à la cantine et en classe de maternelle.

#### ***VIII. SALLE DE FETES « SOCOTEC »***

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'entreprise SOCOTEC a vérifié une partie de la salle des fêtes mais un second rendez-vous aura lieu prochainement.

#### ***IX. NOUVELLE CONVENTION C.C.A.S.***

Le Conseil Municipal valide la nouvelle convention relative au partage des repas à domicile.

#### ***X. ACTUALISATION BAUX DE CHASSE***

Suite à la demande du nouvel adjudicataire relative à la coupe totale des parcelles 13 et 14 « environ 9 ha », le Conseil Municipal en application de l'article 6-3 du cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale ne diminuera pas le prix de location mais ne pratiquera pas d'augmentation du tarif fixé à la location pendant la durée du bail. Cette situation pourra être revue lors de la prochaine location.

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau cahier des charges de location stipule : « Que la révision annuelle du loyer n'est plus automatique. Elle est renvoyée à la négociation entre le propriétaire et le locataire ».

Il existe déjà des précédents. En effet, les anciens locataires avaient déjà bénéficié de cet article.

#### ***XI. TRAVAUX EAU de MON TSAON***

Les travaux débuteront le 25 février 2013.

#### ***XII. REGLEMENT CANTINE***

Suite à diverses incivilités lors des repas à la cantine, un règlement cantine approuvé par les Maires et Conseillers de SEMOUTIERS RICHEBOURG MON TSAON sera distribué à chaque parent.

#### ***XIII. TAXE D'ASSAINISSEMENT***

Prix fixé par la commune :

- Semoutiers : 0.70 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Montsaon : 0.50 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009

Les taxes « redevances pour modernisation des réseaux de collecte pour Semoutiers et Montsaon : 0.30 € et pollution domestique pour Montsaon 0.3480 € » sont intégralement reversées à l'agence de l'eau Seine Normandie.

La redevance pollution domestique pour Semoutiers est réglée au Syndicat des Eaux de Leffonds par l'intermédiaire des factures d'eau.

#### ***XIV. ECHANGE DE TERRAIN***

L'exploitation des parcelles 13 et 14 le Conseil Municipal décide de procéder à un échange de terrain avec M. BROUANT Jean Louis (1ha 09). Cet échange est réalisé dans le but d'aligner la limite des bois communaux avec la parcelle de M. BROUANT. Les frais de géomètre seront à la charge de M. BROUANT.

#### ***XV. PARTICIPATION MNT***

Ce dossier ayant déjà été évoqué le Conseil Municipal valide le principe d'une participation communale mensuelle de 6 € par agent.

#### ***XVI. FRANCE TELECOM***

Le Conseil Municipal valide la convention liant la commune et France TELECOM pour tous travaux et intervention sur le domaine communal.

#### ***XVII. PHOTOCOPIEUR***

Il est décidé de valider un nouveau contrat avec SIGEC relatif aux divers photocopieurs de la Mairie - école – cantine. Le Conseil Municipal valide ce nouveau contrat.

#### ***XVIII. ZONE ARTISANALE***

Le Conseil Municipal étant en possession du « Consuel » relatif à la ZA des Rieppes, il est décidé de procéder à l'éclairage public de cette zone dès l'ouverture de l'hôtel.

Après entretien avec ERDF et M. BAVOILLOT la commune valide le devis proposé pour la pose de compteur devant le bâtiment de ce dernier.

#### ***XIX. ONF***

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale Semoutiers-Montsaon, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L 143\_1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé pour la période 2013-2032.

La forêt d'une surface de 155.80 ha sera traitée comme suit :

- Conversion en futaie irrégulière de hêtre avec accompagnement de feuillus précieux et localement de chênes sessile et pédonculé.

Les membres du conseil municipal soulignent toutefois la situation de « monopole » de l'ONF envers les forêts communales soumises au régime forestier et souhaitent que lors de réalisation de travaux divers en forêt domaniale jouxtant le territoire communal, l'avis de la commune soit sollicité afin d'éviter des nuisances ou autres comme par exemple la création de piste cyclable ou piétonnière, le but étant de travailler ensemble et non pas de mettre sur les forêts communales ce que l'on ne veut pas en forêts domaniales.